

TABLEAU DES TARIFS TAXE DE SEJOUR 2023

TAXE DE SEJOUR AU REEL

Catégories d'hébergement	Tarifs	Tarifs taxe additionnelle incluse
Palaces	3.00 €	3.30 €
Hôtels 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5*	1.40 €	1.54 €
Hôtels 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4*	0.80 €	0.88 €
Hôtels 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3*	0.70 €	0.77 €
Hôtels 2*, résidences de tourisme 2*, villages vacances 4 et 5*, meublés de tourisme 2*	0.50 €	0.55 €
Hôtels 1*, résidences de tourisme 1*, villages vacances 1,2 et 3*, meublés de tourisme 1* et chambres d'hôtes	0.40 €	0.44 €
Campings 3, 4 et 5* et emplacements de camping-cars	0.50 €	0.55 €
Campings 1 et 2*	0.20 €	0.22 €
Hôtels, résidences de tourisme, village de vacances sans classement, Meublés de tourisme en attente ou sans classement	Taux de 3 % applicable au coût par personne et par nuitée (plafonné à 3.30€)	

Sont exemptés de taxe de séjour :

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans une des communes de la communauté de communes,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.